



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

DEUXIÈME SESSION

QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mercredi 23 mars 2022 — N° 40

**Président de l'Assemblée nationale :
M. François Paradis**

La séance est ouverte à 9 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

M. Lemay (Masson) fait une déclaration afin d'inviter les citoyens à participer au Relais pour la vie Rive-Nord.

Mme Gaudreault (Hull) fait une déclaration afin de souligner la mise sur pied du Fonds de bourses Bravo.

M. Lévesque (Chauveau) fait une déclaration afin de féliciter M. Alain Châteauvert, médaillé d'argent au concours Canadian International Music Competition.

Mme Rizqy (Saint-Laurent) fait une déclaration afin de rendre hommage à trois enseignants d'origine africaine établis au Nunavik.

M. Lemieux (Saint-Jean) fait une déclaration afin d'annoncer l'octroi de bourses par la Fondation du cégep Saint-Jean-sur-Richelieu pour lutter contre la rareté de main-d'œuvre dans le Haut-Richelieu.

23 mars 2022

Mme Ghazal (Mercier) fait une déclaration afin d'inviter les citoyens à appuyer la campagne Plus pour nos ados du Regroupement des maisons de jeunes du Québec.

M. Laframboise (Blainville) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Richard Labelle pour son engagement bénévole et communautaire.

M. Bérubé (Matane-Matapédia) fait une déclaration afin de demander au gouvernement de créer un bureau québécois de la concurrence.

Mme IsaBelle (Huntingdon) fait une déclaration afin de féliciter le cinéaste Philippe Grégoire pour le succès de son film *Le bruit des moteurs*.

M. Allaire (Maskinongé) fait une déclaration afin de souligner le 50^e anniversaire du Centre d'action bénévole de la MRC de Maskinongé.

À 9 h 52, M. Picard, premier vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 h 02.

23 mars 2022

Moment de recueillement

Présentation de projets de loi

Mme LeBel, ministre responsable des Institutions démocratiques et de la Réforme électorale, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 29 Loi visant à faciliter le déroulement des prochaines élections générales au Québec

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 29.

Dépôts de documents

Mme Blais, ministre responsable des Aînés et des Proches aidants, dépose :

Le rapport annuel 2019-2020 sur les activités du Fonds de soutien aux proches aidants et sur celles de la Société de gestion pour le soutien aux proches aidants, l'Appui national;

(Dépôt n° 423-20220323)

Le bilan détaillé et évaluation critique des résultats du Fonds de soutien aux proches aidants, pour la période du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2020.

(Dépôt n° 424-20220323)

23 mars 2022

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, dépose :

La réponse à la question écrite n° 69 concernant le dépôt d'un plan d'action gouvernemental en action communautaire ainsi qu'une bonification du Programme de soutien aux organismes communautaires, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 17 février 2022 par M. Zanetti (Jean-Lesage);

(Dépôt n° 425-20220323)

La réponse à la question écrite n° 70 concernant des refus d'octroi de permis d'études pour des étudiants francophones internationaux, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 23 février 2022 par M. LeBel (Rimouski);

(Dépôt n° 426-20220323)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 15 février 2022 par M. Marissal (Rosemont) concernant la reconnaissance du travail des préposés en retraitement des dispositifs médicaux du réseau de la santé et des services sociaux;

(Dépôt n° 427-20220323)

La réponse du gouvernement aux pétitions déposées le 17 février 2022 par Mme IsaBelle (Huntingdon) concernant la reconnaissance officielle du Tartan « Plaid du Québec ».

(Dépôt n° 428-20220323)

Dépôts de rapports de commissions

Mme D'Amours (Mirabel), à titre de présidente, dépose :

Le rapport de la Commission des relations avec les citoyens qui, les 21, 26, 27 et 28 octobre 2021, les 17 et 23 février ainsi que les 15 et 22 mars 2022, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 101, Loi visant à renforcer la lutte contre la maltraitance envers les aînés et toute autre personne majeure en situation de vulnérabilité ainsi que la surveillance de la qualité des services de santé et des services sociaux. Le rapport contient des amendements au projet de loi.

(Dépôt n° 429-20220323)

23 mars 2022

Mme St-Pierre (Acadie), à titre de présidente, dépose :

Le rapport de la Commission des transports et de l'environnement qui, les 2, 3, 7, 8 et 9 décembre 2021, les 17, 18, 19 et 20 janvier, les 1^{er}, 3, 8, 9, 10 et 15 février ainsi que les 17 et 22 mars 2022, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 102, Loi visant principalement à renforcer l'application des lois en matière d'environnement et de sécurité des barrages, à assurer une gestion responsable des pesticides et à mettre en œuvre certaines mesures du plan pour une économie verte 2030 concernant les véhicules zéro émission. Le rapport contient des amendements au projet de loi.

(Dépôt n° 430-20220323)

Dépôts de pétitions

M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 60 citoyens et citoyennes du Québec, concernant une modification du formulaire de l'Aide financière aux études afin que toutes les déficiences soient reconnues.

(Dépôt n° 431-20220323)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

À la demande de M. le président, M. Zanetti (Jean-Lesage) retire certains propos non parlementaires.

23 mars 2022

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Hébert (Saint-François), conjointement avec Mme Ménard (Laporte), Mme Labrie, leader du deuxième groupe d'opposition, M. Arseneau, chef du troisième groupe d'opposition, M. Roy (Bonaventure) et M. LeBel (Rimouski), propose :

QUE l'Assemblée nationale du Québec se réjouisse de la libération du prisonnier politique Raïf Badawi après dix ans d'emprisonnement et salue son courage ainsi que celui de ses proches, dont son épouse Ensaf Haidar, qui a mené un valeureux combat en faveur de sa libération;

QU'elle souligne que le gouvernement du Québec lui a accordé un certificat de sélection pour motif humanitaire en 2015;

QU'elle réitère sa demande à l'endroit du gouvernement fédéral d'attribuer la citoyenneté canadienne à Raïf Badawi dans les plus brefs délais, et de faire tout en leur possible pour lui permettre de rejoindre sa famille au Canada;

QU'elle souligne l'engagement inébranlable des membres de l'Assemblée nationale en faveur de la liberté d'expression et du respect des droits de la personne, et qu'elle réaffirme sa solidarité envers Raïf Badawi et son soutien afin qu'il retrouve sa famille dans les meilleurs délais.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

M. Fortin, leader de l'opposition officielle, conjointement avec M. Zanetti (Jean-Lesage), M. Arseneau, chef du troisième groupe d'opposition, M. Roy (Bonaventure), Mme Samson (Iberville) et M. LeBel (Rimouski), présente une motion concernant la réalisation du Réseau structurant de transport en commun de Québec; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

23 mars 2022

M. Marissal (Rosemont), conjointement avec M. Derraji (Nelligan), M. Arseneau, chef du troisième groupe d'opposition, et Mme Samson (Iberville), présente une motion concernant l'annonce des détails du projet de construction d'un nouvel hôpital à Maisonneuve-Rosemont; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

M. Ouellet, leader du troisième groupe d'opposition, conjointement avec M. Derraji (Nelligan), M. Marissal (Rosemont), M. Roy (Bonaventure) et M. LeBel (Rimouski), présente une motion demandant au gouvernement de ne plus recourir au temps supplémentaire obligatoire dans le réseau de la santé et des services sociaux; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission des relations avec les citoyens, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 1, Loi modifiant la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance afin d'améliorer l'accessibilité au réseau des services de garde éducatifs à l'enfance et de compléter son développement;
- la Commission de la culture et de l'éducation, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 96, Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français;
- la Commission de la santé et des services sociaux, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 15, Loi modifiant la Loi sur la protection de la jeunesse et d'autres dispositions législatives ;
- la Commission des transports et de l'environnement, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 22, Loi modifiant la Loi sur l'assurance automobile, le Code de la sécurité routière et d'autres dispositions;
- la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 21, Loi visant principalement à mettre fin à la recherche et à la production d'hydrocarbures ainsi qu'au financement public de ces activités.

23 mars 2022

AFFAIRES DU JOUR

Affaires prioritaires

Crédits budgétaires

Crédits provisoires

Conformément à l'ordre adopté le 22 mars 2022, l'Assemblée se constitue en commission plénière.

À 11 h 06, M. Picard, premier vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 11 h 20.

Étude en commission plénière

La commission plénière entreprend l'étude des crédits provisoires pour l'année financière 2022-2023.

Avec la permission de M. Picard, président de la commission plénière, M. Gaudreault (Jonquière) dépose :

Un graphique intitulé *Évolution de l'inflation et des prix de l'énergie au Québec, de 1963 à 2020*.

(Dépôt n° 432-20220323)

23 mars 2022

À 12 h 22, M. Picard, président de la commission plénière, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 12 h 29.

La commission plénière poursuit l'étude des crédits provisoires pour l'année financière 2022-2023.

À 13 heures, M. Picard, président de la commission plénière, suspend les travaux jusqu'à 15 heures.

Les travaux reprennent à 15 heures.

La commission plénière poursuit l'étude des crédits provisoires pour l'année financière 2022-2023.

À 15 h 31, Mme Gaudreault, présidente de la commission plénière, suspend les travaux quelques instants.

Les travaux reprennent à 15 h 37.

La commission plénière poursuit l'étude des crédits provisoires pour l'année financière 2022-2023.

23 mars 2022

À 16 h 39, Mme Gaudreault, présidente de la commission plénière, suspend les travaux quelques instants.

Les travaux reprennent à 16 h 47.

La commission plénière poursuit l'étude des crédits provisoires pour l'année financière 2022-2023.

À 17 h 49, Mme Soucy, présidente de la commission plénière, suspend les travaux quelques instants.

Les travaux reprennent à 17 h 57.

La commission plénière poursuit l'étude des crédits provisoires pour l'année financière 2022-2023.

Avec la permission de Mme Soucy, présidente de la commission plénière, Mme Rizqy (Saint-Laurent) dépose :

Copie d'un courriel, en date du 21 mars 2022, adressé aux parents des élèves de l'école primaire Philippe-Morin, concernant la formation Exercice Code Noir.
(Dépôt n° 433-20220323)

L'étude terminée, la motion pour l'adoption des crédits provisoires pour l'année 2022-2023 est mise aux voix.

La motion est adoptée à la majorité des voix.

23 mars 2022

À 19 heures, Mme Soucy, deuxième vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 19 h 06.

M. Provençal (Beauce-Nord), membre de la commission plénière, fait le rapport suivant à l'Assemblée :

La commission plénière a adopté en bloc une partie des crédits budgétaires, soit une somme maximale de 25 619 557 539,00 \$, pour le paiement d'une partie du budget des dépenses du Québec présenté à l'Assemblée nationale pour l'année financière 2022-2023, auxquelles il n'a pas été autrement pourvu.

Le rapport est mis aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

Le rapport est adopté par le vote suivant :

(Vote n° 269 en annexe)

Pour : **67** Contre : **28** Abstention : **0**

Mme LeBel, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor, propose :

QUE l'Assemblée nationale soit saisie du projet de loi
n° 31, Loi n° 1 sur les crédits, 2022-2023;

QUE le principe de ce projet de loi soit adopté;

QUE le projet de loi soit adopté.

La motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

23 mars 2022

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 270 en annexe)

Pour : **67** Contre : **28** Abstention : **0**

En conséquence, le projet de loi n° 31, Loi n° 1 sur les crédits, 2022-2023, est adopté.

M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, propose :

QUE les crédits budgétaires pour l'année 2022-2023, sauf ceux de l'Assemblée nationale, soient envoyés en commissions permanentes.

La motion est adoptée.

À 19 h 19, Mme Soucy, deuxième vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 24 mars 2022, à 9 h 40.

Le Président

FRANÇOIS PARADIS

23 mars 2022

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur le rapport de la commission plénière :

(Vote n° 269)

POUR - 67

Allaire (CAQ)	Dubé (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Poulin (CAQ)
Asselin (CAQ)	Dufour (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Proulx (CAQ)
Bachand (CAQ)	Émond (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	(Côte-du-Sud)
Bélanger (CAQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lavallée (CAQ)	Proulx (CAQ)
Blais (CAQ)	Foster (CAQ)	LeBel (CAQ)	(Berthier)
(Prévost)	Girard (CAQ)	(Champlain)	Provençal (CAQ)
Blais (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lecours (CAQ)	Reid (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	Girard (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Roberge (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	(Groulx)	Lecours (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Boulet (CAQ)	Girault (CAQ)	(Les Plaines)	Roy (CAQ)
Boutin (CAQ)	Grondin (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	(Montarville)
Bussière (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Lemay (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Caire (CAQ)	Hébert (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Simard (CAQ)
Campeau (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Skeete (CAQ)
Caron (CAQ)	Jacques (CAQ)	(Chapleau)	Tardif (CAQ)
Charest (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Lévesque (CAQ)	(Laviolette-Saint-Maurice)
Charette (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	(Chauveau)	Thouin (CAQ)
Chassé (CAQ)	Julien (CAQ)	Martel (CAQ)	Tremblay (CAQ)
Chassin (CAQ)	Lachance (CAQ)	McCann (CAQ)	
D'Amours (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Picard (CAQ)	
Dansereau (CAQ)	Lalforest (CAQ)	(Soulanges)	

CONTRE - 28

Arcand (PLQ)	Gaudreault (PQ)	Marissal (QS)	Rousselle (PLQ)
Bérubé (PQ)	(Jonquière)	Massé (QS)	Sauvé (PLQ)
Birnbaum (PLQ)	Ghazal (QS)	Melançon (PLQ)	St-Pierre (PLQ)
Charbonneau (PLQ)	Hivon (PQ)	Ouellet (PQ)	Tanguay (PLQ)
Ciccone (PLQ)	Kelley (PLQ)	Perry Melançon (PQ)	Weil (PLQ)
David (PLQ)	Labrie (QS)	Polo (PLQ)	
Derraji (PLQ)	Leitão (PLQ)	Rizqy (PLQ)	
Fortin (PLQ)	Maccarone (PLQ)	Rotiroti (PLQ)	

23 mars 2022

Sur la motion de Mme LeBel, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor :

(Vote n° 270)

(Identique au vote n° 269)
